

POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE L'ESPACE SUD

La Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique veut répondre aux défis de la performance environnementale et climatique par la réduction des impacts environnementaux de ses activités, déployées au sein des zones d'activité dont il est le gestionnaire.

Consciente que ces activités peuvent générer des nuisances pour l'environnement (déchets, surconsommation d'énergie, d'eau, impact sur la biodiversité, l'air), l'enjeu est celui d'inscrire la collectivité dans une démarche de gestion durable de ces espaces d'activité économique, et de répondre aux attentes des élus, de la population, des entreprises implantées dans nos parcs d'activités, ainsi que de nos partenaires.

C'est à travers un Système Management Environnemental, conformément à la norme « ISO 14001 » et dans le respect de la réglementation que l'Espace Sud Martinique s'engage à répondre à cet enjeu.

Le domaine d'application du Système Management Environnemental comprend la gestion et l'animation de deux Parcs d'activités, MAUPEOU situé au Rivière-Salée et TRIANON au François, ainsi que l'accueil des entreprises au sein de ces deux territoires d'activités.

L'Espace Sud Martinique s'engage désormais dans un processus d'amélioration continue de ses performances environnementales visant à :

AXE 1 : Lutter contre les changements climatiques

- Développer une mobilité alternative à la voiture privée
- Réduire les besoins en énergie et limiter la consommation des énergies non renouvelables
- Maintenir une bonne qualité de l'air dans le temps

AXE 2 : Protéger l'environnement et augmenter de la biodiversité

- Préserver la biodiversité en protégeant les milieux

AXE 3 : Pérenniser les ressources - économie circulaire

- Sensibiliser les entreprises aux objectifs environnementaux de l'Espace Sud
- Accompagner les entreprises à la réduction de leur consommation d'énergies non renouvelables

AXE 4 : Pérenniser la qualité du Parc d'activités (cadre de vie et de travail, services, équipements) en respectant les objectifs de développement durable fixés

- Améliorer la gestion des eaux pluviales (Trianon)
- Améliorer la gestion des eaux usées (Trianon)
- Faciliter le bon fonctionnement de la circulation interne au Parc (stationnement, signalétique)
- Veiller à assurer la qualité environnementale des projets d'implantation
- Limiter les nuisances issues des activités des entreprises (qualité de l'air, bruit)

AXE 5 : Sécuriser l'intérieur du Parc

- Assurer le bon fonctionnement des équipements, des réseaux (eau usée, eau pluviale, eau potable, électricité)
- Anticiper les situations d'urgence liées à la protection de biens et de personnes et à la prévention de toute pollution du milieu naturel

Pour ce faire, l'Espace Sud Martinique s'engage à mettre à disposition les moyens, techniques, financiers, et humains afin d'atteindre les objectifs fixés.

Nous mettons cette politique environnementale à la disposition de nos élus, de nos agents, des entreprises et usagers de parcs d'activités, et de tous nos partenaires. Elle est téléchargeable sur le site internet de l'Espace Sud, et disponible sur simple demande.

P/O André LESUEUR
Président de la Communauté
d'Agglomération de l'Espace Sud
Martinique

Maryse JEAN-MARIE
Vice-présidente de la commission
développement économique et
tourisme

Le 29/01/2024

